



Dr. Gaston-François Maillard, P.D.
Privat-Docent à la faculté de Médecine
Chirurgie plastique et reconstructive FMH
Chirurgie esthétique, chirurgie de la main

Av. de la Dôle 17
CH-1005 Lausanne

Téléphone 021 323 66 66
No urgent 021 323 66 59
Fax 021 323 66 10
E-mail info@drmaillard.ch

PHOTOCOAGULATIONS AU LASER ARGON/KRYPTON/VERSAPULSE /KPT

Le principe consiste à appliquer sur les vaisseaux éclatés des angiomes plans, couperose ou autres petites malformations vasculaires superficielles de la peau, un rayon de lumière cohérente verte de laser. La puissance employée est d'environ 0,6 à 1,0 watt.

Normalement, les patients supportent cette légère brûlure. Lorsqu'ils sont très sensibles, on peut recommander soit la prise d'un calmant dans l'heure qui précède, par exemple 3mg de Lexotanil, produisant un effet de détente quasi immédiat, ainsi que l'application d'une pommade anesthésiante Emla, en pansement occlusif (sous plastique) au moins 1 heure, si possible 2 heures avant. (Dans les cas particulièrement délicats, on peut recourir à des anesthésies locales à la xylocaïne par injections, cependant celle-ci peut changer la couleur de l'angiome et interférer avec l'action du laser).

La séance dure de 15 à 30 minutes. Après la séance il se produit généralement une légère sensation de brûlure qu'il faut combattre par des compresses d'eau froide ou de camomille froide.

Dès le deuxième jour, on peut appliquer de la crème Bépanthène-Plus® ou de la pommade Vita-Merfen®.

En général, il n'est pas souhaitable de conduire un véhicule après une séance de laser, il est préférable de rentrer à domicile en taxi ou accompagné par une autre personne et de rester calme chez soi le même soir.

Durant 3 mois au minimum, au mieux 6 à 12 mois, il est préférable de protéger la région traitée au laser par un écran solaire total, indice 15 ou plus, afin d'éviter toute hyperpigmentation due aux rayons du soleil.

Dr G.-F. Maillard, Privat-Docent

La facturation se fait comme suit : Prestations médicales et prestations techniques : Tarif conventionné si accepté (rarement) par les caisses-maladies ou CHF 500.- la séance en hors assurance.

Dernière mise à jour : 10.04.2002